

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR
DES ANIMAUX CLASSES NUISIBLES POUR L'ANNEE 2019**

Je soussigné (nom, prénom, profession) : _____

téléphone : _____

demeurant à _____

agissant en qualité de (cocher la case utile) :

– Propriétaire – Détenteur du droit de chasse – Fermier – Délégué du propriétaire, détenteur du droit de chasse
ou fermier (fournir copie **de la délégation**)

Sollicite l'autorisation de détruire à tir :
(cocher la période et indiquer chaque lieu de destructions)

ESPECES	PERIODE (<u>cocher</u>)	INDIQUER COMMUNE OU LIEU DES DESTRUCTIONS
RENARD	du 1 ^{er} au 31 mars	
	au-delà sur <u>élevage avicole</u>	

A _____, le
(Signature)

La présente demande, accompagnée d'une enveloppe affranchie, libellée à l'adresse du demandeur, est à transmettre à :
Préfecture du Var – Service Agriculture Environnement et Forêt de la DDTM
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON
Contact bureau de la chasse – ddtm-chasse@var.gouv.fr



**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service Agriculture Environnement et Forêt
Bureau Chasse et Faune Sauvage**

**Destruction à tir des animaux classés
nuisibles**

Année 2019

BILAN

Envoi obligatoire à la DDTM d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir, à l'issue de la période de destruction autorisée.

Je soussigné (nom, prénom) :

demeurant à (adresse complète) :

N° de téléphone obligatoire :

N° d'autorisation (en haut à droite) :

Espèces	Nombre d'animaux détruits
Renard	

A , le

(signature)

Bilan à retourner à l'adresse suivante :

**Préfecture du Var – DDTM
Boulevard du 112^e Régiment d'Infanterie
CS 31 209
83 070 Toulon Cedex**

ATTENTION

L'absence de retour du bilan, entraînera le refus de l'autorisation de destruction l'année suivante.